



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AIN

Préfecture de l'Ain
Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Références : VM

**Arrêté préfectoral
fixant les modalités de prolongation de l'enquête publique
concernant la demande d'autorisation présentée par la SAS DICKSON PTL
pour l'exploitation d'une installation de production de tissus techniques
à DAGNEUX**

Le préfet de l'Ain,

- VU le Code de l'environnement - Livre I - Titre 2 et Livre V - Titre 1^{er}, notamment les articles L.123-1 à L.123-18, R.123-9 et suivants ;
- VU la demande d'autorisation présentée par la SAS DICKSON PTL, dont le siège social est situé 465 rue des Chartinières à DAGNEUX, en vue d'exploiter une installation de production de tissus techniques à DAGNEUX ;
- VU la décision du Président du tribunal administratif de Lyon en date du 25 janvier 2018 chargeant des fonctions de commissaire-enquêteur Monsieur Thierry BRENOT ;
- VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2018 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du lundi 23 avril 2018 à 9H00 au mercredi 30 mai 2018 à 18H00 inclus à DAGNEUX, relative au projet ci-dessus mentionné ;
- VU le courrier du commissaire enquêteur en date du 20 avril 2018 informant le préfet de l'Ain de sa décision de prolonger l'enquête publique jusqu'au vendredi 8 juin 2018 inclus ;

CONSIDERANT que l'article L.123-9 du Code de l'environnement susvisé prévoit que l'enquête publique peut être prolongée par décision motivée du commissaire enquêteur pour une durée maximale de 15 jours ;

CONSIDERANT que la prolongation de cette enquête publique permettra d'assurer une meilleure information et participation du public ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} :

L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS DICKSON PTL, en vue d'exploiter une installation de production de tissus techniques sur le territoire de la commune de DAGNEUX, qui se déroulera du lundi 23 avril 2018 à 9H00 au mercredi 30 mai 2018 à 18H00 inclus, est prolongée jusqu'au vendredi 8 juin 2018 à 18H00 inclus.

Article 2 :

En complément des permanences à la mairie de DAGNEUX mentionnées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 7 mars 2018, le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire à la mairie de DAGNEUX le vendredi 8 juin 2018, de 16H00 à 18H00, où il recevra les observations et les propositions du public.

Article 3 :

Un avis annonçant la prolongation de la présente enquête publique sera publié par voie d'affichage, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête publique et durant toute la durée de la prolongation aux emplacements habituels d'affichage à DAGNEUX, commune d'implantation de l'établissement, ainsi qu'à BALAN, LA BOISSE, BRESSOLLES, MONTLUEL, NIEVROZ, PIZAY et THIL, communes situées dans le périmètre d'affichage de l'enquête.

Il sera procédé dans les mêmes conditions de délai et de durée, par l'exploitant, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Cet avis de prolongation sera également publié par la préfecture de l'Ain et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux diffusés dans le département : "La Voix de l'Ain" et "Le Progrès".

Il sera également publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.html>

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié :

- à Monsieur le Directeur de la SAS DICKSON PTL - 465 rue des Chartinières - 01120 DAGNEUX,

- et copie adressée :

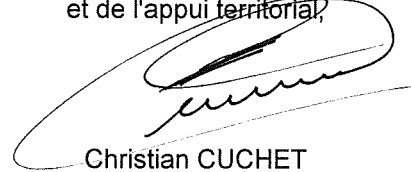
- à Monsieur Thierry BRENOT, commissaire-enquêteur,

- au chef de l'Unité Départementale de l'Ain - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne - Rhône-Alpes,

- au président du tribunal administratif de Lyon - 184 rue Duguesclin - 69433 Lyon cedex.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 avril 2018

Le préfet,
Pour le préfet,
Le directeur des collectivités
et de l'appui territorial,



Christian CUCHET